

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020



Compte rendu affiché le **18 DEC. 2020**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 9 décembre 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_136

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

PROJETS D'ACTIONS
PÉDAGOGIQUES DES
ÉCOLES PUBLIQUES -
ANNÉE SCOLAIRE 2020 /
2021

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY
M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET), Mme WEBANCK (par proc. à Mme CRESPIY), M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme BLACHERE), M. GERBEAUX (par proc. à M. JOUBERT), Mme BILLA (par proc. à M. CIAPPARA), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **18 DEC. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20201215-D2020_136-DE

Rapport de : Philippe COCHET

La Ville de Caluire et Cuire apporte une attention particulière à la mise en œuvre, tout au long de la scolarisation des enfants dans les écoles publiques, d'un parcours culturel et citoyen favorisant l'éveil des enfants à des thématiques variées.

A ce titre, elle accompagne ou met en œuvre de nombreuses actions, en particulier sur les temps périscolaires relevant de sa compétence, mais intervient également auprès des enseignants lors des temps scolaires pour varier les supports pédagogiques : classes de découvertes, projets à la Médiathèque Bernard Pivot... Elle intervient également au travers de la mise à disposition de soutiens financiers et/ou de personnel pour la mise en œuvre des projets d'actions pédagogiques, objet de la présente délibération. Les projets sont proposés par les enseignants, dans le cadre du projet d'école, et validés par Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Par ailleurs, dans le cadre du « Plan Éducatif Renforcé », identifié comme axe stratégique du plan de mandat pour anticiper les effets de la crise sanitaire en termes de décrochage scolaire, une attention particulière est apportée à la mise en place d'actions pédagogiques pouvant bénéficier au plus grand nombre, et se rattachant aux thématiques de l'engagement citoyen et du vivre-ensemble. A ce titre, pour l'année scolaire 2020-2021, la Ville souhaite augmenter l'enveloppe financière dédiée à ces projets d'action en la portant à 6 000 euros, auxquels peuvent s'ajouter d'autres moyens tels que l'intervention de personnels municipaux (intervenants musicaux, jardiniers, bibliothécaires...).

L'enveloppe financière est répartie en fonction des demandes faites par les équipes enseignantes et de l'ampleur des actions prévues, selon le tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER l'attribution de ces subventions pour un montant total de 6 000 euros,
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2020 sur le compte fonction 213A, nature 6574.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

18 DEC. 2020

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.